

<http://snetap-fsu.fr/Demande-de-credits-Sante-Securite,2831.html>



Demande de crédits Santé Sécurité au travail via le CHSCT ministériel

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : mardi 26 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[La note de service](#) qui est sortie permet de demander des crédits au [CHSCT M](#).

Les CHSCT-REA (régionaux de l'enseignement agricole) sont peu nombreux à demander ces crédits ... ce qui est contraire à notre volonté de les voir être les référents en Santé sécurité au travail.

Les CHSCT-REA doivent donc mettre cette demande à l'ordre du jour en ayant, bien-sûr, préparé des propositions (si votre CHSCT est passé il est quand même possible de faire un dossier) :

Les sujets pouvant faire l'objet de la demande sont les [RPS](#) (risques psychosociaux) et les [TMS](#) (Troubles musculo-squelettiques) :

Voici quelques idées pour argumenter vos demandes de crédit :

- demander une formation des membres de CHSCT sur les problèmes spécifiques de RPS
- demander une formation des membres de la cellule de veille du CHSCT-REA (en lien avec le responsable de la formation continue de votre région)
- demander la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux dans les établissements

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec [l'ISST de votre région](#) pour les dossiers car son avis est toujours demandé lors de l'attribution des crédits.

Date limite de réponse : le 31 janvier 2014